

	
Délibération n° 1bis	Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence 5.6 - Exercice des mandats locaux
<p>Le Mercredi Douze Avril deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 04/04/2023</p> <p>Membres présents : 25</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 4</p> <p>Nombre de votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Affiché le 14/04/2023</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ELYSE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Robert BAILLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ, Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 29 puis 28 (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK</p>
<p>Objet : Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Information aux Conseillers municipaux : État récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2022 par les élus siégeant au Conseil municipal de la Ville d'Étaples-sur-mer</p>

Vu la loi n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment l'article 93,

Considérant que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés,

Considérant que cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte de l'état récapitulatif des indemnités versées en 2022 ci-après :

INDEMNITÉ ÉLU	MONTANT BRUT ANNUEL INDEMNITÉS 2022
ANDRÉ GÉRARD	4 740,13 €
ARELE ANDRÉA	2 527,82 €
BACLET ADRIEN	2 301,23 €
BAILLET SÉBASTIEN	12 513,09 €
BEURAIN CHRISTELLE	12 513,09 €
BONVOISIN RENÉ	2 808,48 €
BOUTOILLE JOSIANE	3 259,99 €
BOUVILLE JEAN-PIERRE	2 301,23 €
CADET FRÉDÉRIC	2 301,23 €
DELSAUX DOMINIQUE	12 513,09 €
DENEUX SOPHIE	2 301,23 €
DUFOUR LYLIANE	2 301,23 €
FAIT PHILIPPE	29 871,96 €
GHESELLE BERNARD	12 513,09 €
GOSSELIN JEAN-MICHEL	3 259,99 €
GOSSELIN JUSTINE	2 301,23 €
GUERVILLE MAXIME	486,18 €
HURTREL GRÉGORY	2 301,23 €
LANQUETIN CHARLES	12 513,09 €
LISIK MARIE-ANTOINETTE	2 301,23 €
MAILLART MARYSE	12 513,09 €
NEMPONT MARINE	2 808,48 €
PREUVOST CORALIE	2 808,48 €
RAMET PHILIPPE	2 808,48 €
ROSSIGNOL CAROLINE	2 301,23 €
TILLIER NATHALIE	12 513,09 €
TINDILLER FRANCK	30 571,54 €
WACOGNE AURORE	3 259,99 €
WAUQUIER BERNARD	12 513,09 €

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 14 Avril 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



